Zeitschrift: Neues Berner Taschenbuch
Herausgeber: Freunde vaterländischer Geschichte
Band: 34 (1928)

Artikel: Le prieuré de l'Ile de Saint-Pierre
Autor: Kern, Léon
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-129947

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le prieuré de l'Ile de Saint-Pierre [1])

par Léon Kern.

En 1107, la même année où un simple prêtre fonda le prieuré clunisien d'Hettiswyl, dans le même temps où fut créée, près de Cerlier, l'abbaye bénédictine de Saint-Jean, Guillaume III, comte de Mâcon et de Bourgogne — petit-fils par sa mère du comte Conon d'Oltingen — donna à Hugues, abbé de Cluny, les biens, hommes, terres, vignes, pêcheries et revenus qu'il tenait de ses ancêtres à Belmont, au diocèse de Lausanne, ainsi que dans l'île voisine de ce hameau, appelée île des comtes *(insula comitum)*, connue aujourd'hui sous le nom d'Ile de Saint-Pierre. Par le même acte, il confirma d'avance toutes les faveurs que ses vassaux pourraient faire à Cluny. Cette donation ne porte quant à son emploi aucune clause spéciale; cependant, on ne saurait douter des intentions du comte de Bourgogne : ces biens devaient servir à l'érection et à la dotation d'un prieuré clunisien.

---

[1]) **Résumé d'une conférence donnée à l'Ile de Saint-Pierre, le 17 juin 1928, lors de la réunion de la Société d'histoire du canton de Berne.**

Aussi bien, les moines ne tardèrent pas à se mettre à l'œuvre. Ils s'établirent tout d'abord à Belmont, très probablement autour de la chapelle dédiée à saint Gengoul. En 1228, dans la liste des églises du diocèse de Lausanne, le prévôt Conon d'Estavayer note qu'un prieuré existait autrefois à cet endroit; de même, les visiteurs épiscopaux, en 1453. A quel moment transportèrent-ils leur résidence dans l'île ? On admet généralement que ce fut avant 1127. Mais les quelques témoignages que l'on fait valoir à l'appui de cette assertion sont peu sûrs et sont loin d'inspirer toute confiance. Le problème n'est pas complètement résolu. Le seul fait certain, c'est que, dans la seconde moitié du XIIe siècle, les religieux avaient quitté Belmont et s'étaient installés dans l'île des comtes.

Suivant l'exemple de la plupart des maisons clunisiennes, le prieuré de l'Ile fut placé sous le vocable des saints Pierre et Paul, plus brièvement de saint Pierre, comme une marque de la soumission de la grande congrégation au Saint-Siège. C'est ce vocable qui devint plus tard — pas avant le XVIe ou le XVIIe siècle — le patronymique de l'Ile elle-même, car, au cours du moyen âge, elle fut généralement appelée, même dans les documents clunisiens, insula medii lacus, insel enmittem in dem Sewe, l'île en my lac.

L'organisation du prieuré était analogue à celle de toutes les maisons de l'ordre. On y trou-

vait quelques moines, ayant à leur tête un prieur, appelé parfois prévôt, partageant leur temps entre la prière et le travail manuel ou intellectuel. De 1294 à 1319, — et c'est la seule fois — on voit apparaître un laïc, Pierre Witzig de Fribourg, bourgeois de Bienne, en qualité de procureur, c'est-à-dire d'administrateur des biens du prieuré. Chaque année, des visiteurs venaient examiner l'état de la maison, et rapportaient le résultat de leur enquête au chapitre général qui se tenait à Cluny, le troisième dimanche après Pâques, le dimanche de *Jubilate.*

A teneur de listes du XIIIe et du XIVe siècles, cette fondation de l'Ile avait été faite pour 5 ou 6 moines, y compris le prieur. De ce fait, la vie conventuelle était naturellement restreinte. Chaque jour, une messe devait être dite. A la fin du XVe siècle, il n'y aura plus que 2 messes par semaine. Sur l'hospitalité et l'aumône, aucune prescription spéciale; probablement parce que le prieuré était situé en dehors des grandes routes.

Pour permettre aux religieux de vivre, d'entretenir la maison et l'église, de maintenir le culte, le comte de Bourgogne ne s'était pas contenté de donner à Cluny le seul terrain destiné à la construction d'une maison et d'une église; il y avait ajouté des terres et des revenus, et encouragé ses vassaux à suivre son exemple.

Sur les biens du prieuré, rares sont les documents qui nous sont parvenus; et, chose assez

curieuse, en dehors de la dotation du comte de Bourgogne, nous ne possédons aucun autre acte de donation ou d'acquisition. Seuls, quelques actes d'échange nous sont parvenus. On peut supposer que le prieuré de l'Ile entra, dès les premiers temps de son existence, en possession de la plus grande partie des biens qu'il détenait aux XIVe et XVe siècles. Suivant les censiers de 1398—99, 1442, 1452, 1458 et 1481, il tirait, en plus de ses propriétés de l'Ile et de Belmont, des revenus de terres sises à Worben, Galmitz, Lyss, Anet, Gomerkingen, Birchi, Scheunenberg, Biglen, Höchstetten, Marfeldingen, Ruppoldsried, Gerolfingen, Vingelz, Säriswyl, Frieswyl, Cerlier, Wyler, Mörigen, Epsach, sur la montagne de Diesse, Lamlingen, Merzligen, plus tard, d'une maison à Fribourg (1413), ce qui valait au prieur un vin d'honneur quand il s'y rendait. En outre, il possédait le patronat de l'église de Port, dont dépendait la chapelle de Belmont. En 1359, le prieur et les religieux de l'île devinrent bourgeois de Bienne où, deux ans plus tard, ils acquirent une maison sise dans l'ancienne partie de la ville.

Ces revenus étaient d'importance. Les terres, les vignes, la pêche, étaient de bon rapport. En 1361, lorsque l'évêque de Lausanne perçoit sur les églises et les monastères situés dans son diocèse des impôts destinés à une croisade contre les grandes compagnies, en 1365, lorsqu'un subside est levé pour la croisade que doit diriger

le comte Vert, le prieuré de l'Ile verse une contribution sensiblement plus élevée que la plupart des maisons de son ordre. Son bénéfice, constate le chapitre général de 1400, est « bien gras et opulent ». En 1450, il est évalué à 200 livres de petits tournois. En 1484, au moment de la suppression, il est taxé à cent florins d'or. Néanmoins, à maintes reprises, on entend les visiteurs se plaindre de l'état misérable du prieuré. C'est qu'il faut compter avec la mauvaise administration de certains prévôts, avec les dommages causés par les guerres, les voleurs de grand chemin, et surtout avec les exactions des avoués chargés de défendre les intérêts des religieux, car ce sont eux qui, le plus souvent, maltraitent ceux qu'ils ont mission de protéger.

A qui appartenait cette avouerie? Wurstemberger, Mülinen et Wattenwyl l'ont attribuée aux comtes de Nidau et aux seigneurs d'Aarberg. Qu'en est-il ?

Ce qui est assuré, c'est qu'au début du XIIIe siècle, l'avouerie appartient au comte Ulrich de Kibourg; ses deux fils, Werner et Hartmann, la possédent en commun; lors du partage des biens des Kibourg, vers 1250, elle est attribuée, avec les territoires de la Suisse occidentale, à Hartmann le jeune, dont le seul héritier est sa fille Anne; par le mariage d'Anne avec Eberhard de Habsbourg-Laufenbourg, elle passe aux comtes de Kibourg, de la maison de Habsbourg-Laufenbourg,

qui la conservent plus d'un siècle. En 1382, ils la vendent à Fribourg qui, quelques années plus tard, la cède à Berne (1395—96).

Comment donc Ulrich de Kibourg l'avait-il acquise ? En l'absence de tout document, il est difficile de répondre de façon précise à cette question. On en est réduit aux hypothèses. Il ne serait pas invraisemblable que ce droit d'avouerie fût échu aux Zähringen après 1127, au moment de la création du rectorat de Bourgogne, et ait été dévolu à Ulrich de Kibourg, en 1218, lors de la mort de Berchtold V de Zähringen.

Le tribut dû à l'avoué était payé sous forme de deux tonneaux de vin.

Jusqu'au milieu du XIIIe siècle, nous ne savons presque rien de l'histoire du prieuré : quelques noms et quelques faits. Le nécrologe de Villars-les-Moines nous apprend qu'il y avait, dans la deuxième moitié du XIIe siècle, un prieur du nom de Hugo. Dans un acte d'arbitrage, daté du 17 octobre 1220, apparaît un prieur appelé Pierre. En 1228, Pontius, prévôt de l'Ile, échange quelques biens avec Frienisberg. En 1242, le prieur, Philippe, est obligé de renoncer, en faveur d'Ulrich Moser, *ministerialis* des comtes de Kibourg, à toutes ses prétentions sur le patronat de l'église de Moos-Seedorf. En compensation, il reçoit un alleu à Galmitz. En 1258, un autre prieur, Conon, abandonne des biens sis dans le même village de

Moos-Seedorf, pour obtenir, de la commanderie de Münchenbuchsee, quelques terres à Lyss.

Dès le milieu du XIIIe siècle, nous sommes mieux renseignés.

Peu avant 1259, l'abbé de Cluny amodie les prieurés de l'Ile et de Rüeggisberg à l'évêque de Bâle. Ces maisons sont en mauvais état et chargées de dettes. Elles subissent probablement, comme la plupart des prieurés clunisiens, les conséquences de la crise financière provoquée par la baisse énorme de la valeur de l'argent. Si l'abbé de Cluny les afferme à l'évêque de Bâle, c'est dans l'espoir que celui-ci les restaurera et exercera une surveillance constante et active. Mais il en va de cette transaction comme du plus grand nombre de celles du même genre passées entre monastères et hauts dignitaires du clergé séculier. Le fermier se contente de percevoir les revenus. L'évêque de Bâle ne tient pas ses engagements. L'abbé est forcé de les lui rappeler et même de le menacer de recourir au pape.

En 1259, le chapitre général constate que la maison de l'Ile est presque détruite; elle est en grand péril; il n'y a plus ni moines ni prieur. Deux ans plus tard, les définiteurs sont obligés d'y envoyer quatre religieux. En 1273, il n'y a qu'un moine et un convers qui n'appartiennent même pas à l'ordre de Cluny. Cependant, ce convers fait beaucoup de bien; il s'occupe des édifices, des livres, des ornements de l'église et de-

mande instamment à être reçu dans la congrégation.

Enfin, aux vendanges de 1275, l'évêque rend le prieuré à Cluny. Il le laisse grevé d'une dette de 327 livres bernoises et de 50 muids de blé. En dépit des extorsions de la comtesse de Kibourg, le nouveau prieur, Ulrich, travaille de son mieux à amortir ces charges. En 1277, il ne doit plus que 200 livres et 40 sous; il a avec lui deux moines, dont l'un est clerc séculier. Mais il vieillit et devient infirme. Il n'est plus capable de défendre convenablement les intérêts matériels et spirituels de sa maison. En 1290, il n'entretient plus qu'un moine; son prieuré est déchu; il doit 360 livres, tant en dettes qu'en gages. On lui donne un coadjuteur (1293).

Un nommé Jacques, probablement le coadjuteur, devient prieur en 1294. Il a, il est vrai, trouvé une situation fort mauvaise, mais il continue, lui aussi, à aliéner des biens. En 1296, le prieur de Saint-Ulrich, dans la Forêt-Noire, le remplace — on ne sait pour combien de temps — mais ne parvient pas à libérer le prieuré de ses vieilles dettes. Il ne paie même pas la pension que le chapitre général a accordée à l'impotent Ulrich. Néanmoins, pour l'encourager au bien, les définiteurs lui octroient un délai de six ans et lui enjoignent de faire connaître chaque année aux visiteurs les amortissements qu'il aura faits.

En 1300, le service divin est régulier, les édifices sont bien couverts, il y a assez de blé et de vin jusqu'à la nouvelle récolte; mais la dette se monte à 400 livres. En 1303, à 500 livres. L'année suivante, — le prieur est alors un nommé Frédéric — les 5 moines disent ponctuellement les heures, jour et nuit. Les édifices sont en bon état; l'hospitalité et l'aumône sont justement pratiquées. En revanche, 12 aubes et différents objets du culte sont en mains d'un juif de Bienne, Moïse, comme gage d'une dette de 7 livres de blanche monnaie et d'emprunts faits par Hettiswyl. La maison doit 240 livres, mais le prieur ne manque pas de faire observer que, l'année précédente, elle en devait plus de 500. Il voudrait bien engager encore certains revenus de terres sises près de Frienisberg; les visiteurs l'en dissuadent; le prieuré ne pourrait supporter pareille amputation.

Symon, un nouveau prieur qui apparaît en 1306, ne fait pas mieux. Il n'a avec lui que deux moines. En 1308, il doit 500 livres de blanche monnaie et 100 petits tournois. Une fois de plus, le chapitre général constate qu'il n'en est pas responsable. Peut-être en finira-t-on, car l'oncle du prieur actuel, le prieur de Mouthier-Hautepierre a promis de payer ces dettes dans le délai d'un an. L'abbé de Cluny est chargé de veiller à l'exécution de cet engagement. Mais il en va de cette promesse comme de celles de l'évêque de Bâle. En 1312, bien qu'elles ne se montent plus qu'à

100 livres, les dettes ne sont pas encore payées. Et dans les années suivantes, même refrain : la maison est en fort mauvais état; ses droits sont mal défendus; les quatre moines qui y vivent ne savent pas grand chose et sont incapables de faire le service divin.

Malgré les efforts du prieur de Saint-Alban, à Bâle, malgré la promesse de la comtesse de Kibourg de ne molester désormais aucun religieux et de leur restituer tout ce qu'elle leur a enlevé, le prieuré déchoit de plus en plus. Cette mauvaise administration découle évidemment, au moins en partie, des fréquents changements de prieurs.

Sous le gouvernement de Jocerand, un nouveau prévôt qui apparaît au début de 1317, cette décadence s'accentue. Jocerand aliène encore des biens et des revenus. Il ne paie pas la dîme pontificale. En 1321, il doit 700 livres bernoises. Le chapitre lui interdit de façon formelle tout engagement. Il méprise cette défense et refuse même de rendre ses comptes aux visiteurs (1322). A plusieurs reprises il est appelé à Cluny; il ne s'y rend pas. On lui envoie une nouvelle citation. Il persévère dans sa désobéissance et refuse à nouveau de renseigner les visiteurs. Cette fois, la mesure est comble. Après enquête, l'abbé de Cluny le destitue et, fin 1324 ou début 1325, le remplace par Guillaume de Dizy, vraisemblablement un moine de Romainmôtier. Mais, en quittant le prieuré, Jocerand vend un vase, emporte

une cloche et divers ornements d'église, et conserve le sceau de la communauté dont il prétend se servir comme auparavant.

Guillaume de Dizy se met immédiatement à l'œuvre de réparation. Suivant les visiteurs de 1325, il a trouvé la maison en désolation, tant spirituellement que matériellement. De ses propres deniers, il a aussitôt donné à ses compagnons le nécessaire qui leur manquait. Il a réédifié les bâtiments qui menaçaient ruine, racheté plusieurs vignes qui avaient été aliénées; il en a rendu d'autres à la culture. Ainsi, il acquiert une grande réputation; sa bonne administration devient célèbre. Les définiteurs l'en félicitent à plusieurs reprises. Aussi, en 1335, apprennent-ils avec douleur qu'il a été, pour la seconde fois, fait prisonnier par certains pillards de l'évêché de Bâle.

A la fin de 1337 ou au début de 1338, Guillaume de Dizy est remplacé par un prieur dont nous ignorons le nom et dont nous savons seulement qu'il était auparavant prieur de Frontenay, dans le Jura. En 1341, ce nouveau prieur doit 120 florins; mais il a suffisamment de blé pour les payer. En 1342, on lui enjoint de liquider, au cours des trois prochaines années, une vieille dette de 80 livres de blanche monnaie contractée par son prédécesseur envers Pierre de Rudela, bourgeois de Morat. Il a auprès de lui deux

moines. Le service divin est bien fait suivant la coutume. L'église est suffisamment couverte.

Le rapport des visiteurs de 1342 nous fait connaître, d'une façon topique, les procédés des avoués et des seigneurs à l'égard des monastères. Pour racheter l'avouerie de l'Ile, qu'elle a aliénée 30 années auparavant au comte de Nidau, la comtesse de Kibourg veut extorquer 100 livres au prieur. Comme celui-ci ne dispose pas de cette somme, elle fait engager audit comte des terres du prieuré, de la valeur qu'elle prétend obtenir. Immédiatement, l'avoué de Nidau saisit les biens donnés en garantie. Le prieur et ses confrères, privés ainsi d'une source importante de revenus et vivant dès lors avec difficulté, en sollicitent la récréance. Mais le comte de Nidau exige alors d'eux la construction d'une maison dans la ville neuve de Nidau qu'il vient de fonder. L'acceptation de cette condition leur coûtera plus de 200 livres. Ils ne peuvent que raconter leurs misères aux visiteurs et construire une maison à Nidau.

Au cours des années suivantes, la maison est dans un état misérable, spirituellement et matériellement. Il n'y a plus que deux moines qui ne s'occupent guère du service divin. Pas d'aumône: pas d'hospitalité (1344). Les édifices, le cloître menacent ruine. La dette est de 600 livres de forte monnaie. Le prieur ne fait plus résidence depuis deux ans. Ces renseignements, les visiteurs les obtiennent des moines et des créanciers. Les dé-

finiteurs chargent alors l'abbé de remplacer le prévôt (1345).

C'est probablement à ce moment là que Jean de Guin est appelé à diriger le prieuré.

Le chapitre général lui donne les plus paternels conseils, lui expose dans le détail l'œuvre de restauration qui lui est confiée. Il doit notamment réparer de son mieux les dommages causés par l'avoué. Dans cette tâche, les définiteurs l'aideront autant qu'ils pourront, mais ils n'ont aucune illusion sur le sort de leur intervention auprès du comte de Kibourg. « Nous ne pouvons pas, constatent-ils mélancoliquement, prétendre avoir raison de plus puissants que nous ». (1357 —1358).

Aussi bien, la situation ne fait qu'empirer. De plus, Jean de Guin se montre désobéissant et s'absente fréquemment. Le chapitre général envisage alors la suppression du prieuré. Il charge les prieurs de Feldbach et de Rougemont de procéder à une enquête et de communiquer, jusqu'au 1er juillet, soit à l'abbé, soit au prieur claustral, le résultat de leurs investigations. En tout cas, il reconnaît la nécessité d'apporter à la situation d'énergiques remèdes.

La conséquence de ces mesures est la nomination d'un nouveau prieur, Gérard de Cormondrèche, qui est mentionné pour la première fois en 1360.

Sous sa direction, l'état matériel de l'Ile s'améliore. En 1365, il a déjà payé 500 florins des dettes contractées par ses prédécesseurs. Il ne doit plus que 200 florins; en 1367, 180 florins; deux ans plus tard, 160 florins; en 1371, 150 livres. De plus, il construit des bâtiments neufs. En 1376, il répare rapidement des dommages causés aux toitures par le vent. Il défend vigoureusement les intérêts de son prieuré. Il ne craint pas d'engager des procès. Son prieuré prend de l'importance dans la région. A plusieurs reprises, le chapitre général le félicite de son excellente administration.

Mais, s'il est un excellent homme d'affaires, il ne paraît pas être un dévôt religieux, soucieux de provoquer des vocations et d'aider ses confrères à supporter le plus légèrement possible la vie conventuelle.

En 1365, on constate que le service divin est mal fait : 4 moines manquent : leur vestiaire est trop pauvre. Ils reçoivent une quantité insuffisante de drap, ce qui les pousse à déserter le prieuré et à vagabonder. Et l'année suivante, considérant que cet état n'est pas particulier au couvent de l'Ile, le chapitre général prescrit à tous les prieurs de l'ordre de donner à leurs moines pour que ceux-ci soient vêtus convenablement 5 florins, en drap, et non en argent.

Sans doute, il est nécessaire d'encourager les religieux à rester dans leur maison. Mais, pour

faire des économies et payer les dettes d'une communauté, tout en étant larges avec ceux qui en font partie, les prieurs ne doivent pas avoir trop de bouches à nourrir. Et une assez longue controverse s'engage entre Gérard, les visiteurs et le chapitre au sujet du nombre de moines qui, suivant la coutume, doivent résider à l'Ile avec le prieur.

Le prieur de l'Ile prétend qu'il doit en entretenir 3 ou 4; les visiteurs et le chapitre général disent 5 ou 6. En 1369, on ordonne une enquête. Et il semble qu'en 1376 on donne raison au prieur, au moins temporairement.

Nous ignorons la fin du règne de Gérard de Cormondrèche. En 1382, il n'est très vraisemblablement plus en fonctions. A ce moment, le prieuré de l'Ile est affermé à l'abbé de Cerlier. Si le service divin est bien fait, les édifices menacent ruine: des réparations qui coûteraient 120 florins, sont nécessaires. Naturellement, l'abbé de Cerlier ne veut pas les faire. Les définiteurs chargent le prieur de Rüeggisberg de provoquer le payement des 120 florins et de veiller que son confrère de l'Ile ne garde pas cette somme pour lui, mais l'emploie bien à la réfection des bâtiments.

En 1389, Nicolas de Servion est prieur. De son administration, nous ne savons rien.

Sous le gouvernement de Pierre de Sévery, de 1395 à 1400, le prieuré est amodié à Hugues Rossel, de Morat, curé d'Anet. En dépit du mauvais

état des édifices, il n'est pas mal géré. Plusieurs biens aliénés sont rachetés. Toutefois la vie conventuelle est insuffisante : les moines font défaut. En 1397, il en manque 3; en 1400, le prieur est seul et il entretient dans sa maison une femme dont la réputation est véhémentement suspecte, ce qui lui vaut de sévères réprimandes du chapitre général.

Son successeur, Jacques de Giez, mentionné pour la première fois en 1402, renouvelle l'affermage au curé d'Anet, et en profite pour s'absenter. Lorsqu'il reprend la direction de sa maison, il ne se tire pas mal d'affaire, quoiqu'il n'ait à ses côtés que deux religieux. Mais, bientôt commencent les déboires. En 1417, il veut amodier son prieuré, pour trois ans, à Humbert de Bussy, ancien prieur de Corcelles, alors sacristain de Rougemont. Cette convention, cassée plus tard par l'abbé de Cluny, provoque des démêlés entre les contractants que divisent, par ailleurs, d'autres griefs personnels. Humbert de Bussy, un mauvais garçon qui coule d'heureux jours, en compagnie d'une facile jouvencelle appelée Béatrice, et qui joue aux dés avec des juifs, organise alors une véritable expédition contre son confrère. A la tête d'une troupe de huit garnements, il aborde l'Ile de nuit, fait partir tous les bateaux à la dérive de façon que personne ne puisse s'enfuir, puis pénètre dans les celliers, en fracturant les portes. Il fait main basse sur tout ce qu'il trouve,

et, pendant quelques jours, c'est une folle et tendre orgie que seule vient interrompre l'arrivée du bailli de Nidau. Humbert de Bussy, fort de sa qualité de clerc, échappe à la justice laïque, s'en va dans les auberges du pays raconter ses exploits et ne dissimule pas son intention de mettre le feu au prieuré. Terrorisé, le pauvre Jacques de Giez ne peut que se plaindre à l'abbé de Cluny, et il ne reste à l'abbé de Cluny que de charger les prieurs de la province d'Allemagne et de Lorraine de s'emparer de l'indigne sacristain.

Puis Jacques de Giez a d'autres malheurs. Il engage des procès de toute espèce qui, souvent, se terminent mal pour lui. D'une manière générale, bien qu'il paraisse avoir joui de la faveur de l'abbé de Cluny, bien qu'il ait été proposé pour le prieuré de Morteau, la fin de son gouvernement ne semble pas avoir été très heureuse.

Son successeur, Aymar de Seyssel, ancien prieur de Bevaix, apparaît en 1423. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'en cette année-là, il accensa quelques vignes à des gens de Douane.

Puis vient François de Villarzel. On ne connaît pas la date de son avènement. En 1441, il est prieur; il est en même temps prieur de Rüeggisberg. Il conserve sous sa direction les deux maisons. Si, en 1442, il afferme l'Ile à Jean de Gléresse, moine ou prieur de Corcelles, il prend néanmoins le soin de faire dresser l'état exact des revenus. Plusieurs censiers sont de son temps.

En 1449, il s'en va à Rome, en pélerinage et, l'année suivante, il est nommé abbé de Cerlier.

Sa succession échoit à un moine de Romainmôtier. Le 14 septembre 1450, en vertu de ses pleins pouvoirs, Amédée de Savoie, cardinal-évêque de S. Sabine, légat apostolique en Italie, en Gaule et en Allemagne, place à la tête du prieuré de l'Ile Aymon d'Arnex, à la condition pour lui de payer une pension annuelle de 100 florins à un familier de la maison de Savoie, Thomas de Sur, des frères Mineurs, archevêque de Tarse. Nous avons là un exemple topique de l'accaparement des plus petits bénéfices par les dignitaires de la curie romaine.

Rien d'étonnant. Au cours du mouvement de centralisation fiscale qui s'est opéré dans l'Eglise romaine pendant le XIVe siècle, le Saint-Siège, au moyen de réserves de toute espèce, a capté le droit de nomination aux bénéfices mineurs. Aussi, dès qu'ils sont entrés en possession d'une charge quelconque, les bénéficiers s'empressent-ils de solliciter la confirmation du Saint-Siège et de se mettre ainsi à l'abri des réserves apostoliques. L'autorité des chefs des ordres religieux passe au second plan. De plus, la concession de grâces expectatives aggrave ce système. Très souvent les papes, accablés de demandes, oublient qu'ils ont conféré un bénéfice et en pourvoient plusieurs clercs le même jour. Il s'ensuit des procès qui durent souvent plusieurs années.

Ainsi, vers le milieu de 1464, à la mort d'Aymon d'Arnex, trois clercs, dont deux franc-comtois, Pierre Bittigny, Claude de Bellepont et Pierre de Senarclens, obtiennent tous trois du pape Paul II le prieuré de l'Ile. Munis de leurs lettres, il se présentent tous trois au Conseil de Berne, à qui appartient l'avouerie, et en sollicitent l'investiture. Et le 16 août 1464, le conseil écrit à Jean de Bourbon, abbé de Cluny, une lettre pleine d'ironie. Il a, dit-il, examiné les titres qui lui ont été présentés et il les a trouvés tous en bonne et due forme. Mais comme il n'a aucune raison de se prononcer en faveur de l'un des concurrents, il les a renvoyés dos à dos. En attendant qu'une nomination soit faite, il a décidé de faire administrer les biens du prieuré par un homme idoine. Il n'a, ajoute-t-il, pris cette mesure que pour sauvegarder l'intérêt et la dignité de l'ordre de Cluny. Est-ce l'effet de cette lettre, toujours est-il qu'à la fin du mois de septembre suivant, Pierre de Senarclens était définitivement prieur de l'Ile.

Son passage dans l'Ile n'est marqué par aucun évènement bien important.[1]) Vers le milieu de novembre 1482, il est élu abbé de Cerlier à la place de François de Villarzel.

---

[1]) On voit encore ses armes dans la galerie du premier étage, sur le linteau de la porte donnant sur l'aile ouest.

Cette vacance provoque un conflit entre deux prétendants, un jeune moine de Romainmôtier, Pierre de Vauxtravers, dit du Terraux, et Antoine de Senarclens, moine de Cerlier. Un procès est entamé qui dure encore, lorsque, le 14 décembre 1484, le pape Innocent VIII supprime le prieuré clunisien de l'Ile de Saint-Pierre en l'incorporant à la mense de la nouvelle collégiale de Berne.[1])

---

[1]) Cf. Léon Kern, *L'Ile de Saint-Pierre, de la suppression du prieuré à la Réformation* dans *Berner Taschenbuch*, 1927, p. 127 à 139.